

Chères troupes de théâtre,

Madame, Monsieur,

L'Office Culturel de Villefranche a le plaisir d'annoncer l'ouverture de l'appel à candidatures pour l'édition 2026 du festival Terre de Scènes, qui se tiendra les 23, 24 et 25 octobre 2026 au Théâtre de Villefranche-sur-Saône.

Vous trouverez à la suite de ce document le **dossier de candidature complet pour l'édition 2026.**

Le festival est exclusivement ouvert aux troupes de théâtre **amateur**, conformément à l'esprit fondateur de Terre de Scènes.

Nous invitons les compagnies à déposer leur dossier complet **avant le 9 juillet 2026**, à l'adresse indiquée dans le règlement. Les éléments du dossier doivent impérativement comprendre :

- la fiche spectacle dûment remplie (titre, auteur, résumé obligatoire sur la fiche),
- une présentation du choix de la pièce et du parti pris de mise en scène,
- une description des décors et costumes,
- la fiche technique complète (durée, besoins techniques, montage/démontage, régie, plan feu si possible),
- des photos du spectacle en représentation (obligatoires),
- une vidéo si la troupe en possède une (DVD ou lien URL),
- les informations concernant l'appartenance à la FNCTA et le caractère éventuel de création.

Nous rappelons que la programmation fait l'objet d'une sélection rigoureuse, fondée sur plusieurs critères essentiels :

- la qualité artistique du spectacle proposé,
- son originalité, sa singularité et sa cohérence,
- la qualité et la clarté du dossier de candidature,
- l'équilibre global de la programmation,
- la faisabilité technique dans le temps contraint (montage 1 h maximum, démontage 30 min maximum),
- la simplicité et la légèreté des décors et costumes,
- l'adaptation du spectacle aux conditions techniques du Théâtre de Villefranche.

Nous vous remercions pour votre engagement dans le théâtre amateur et pour la qualité des propositions que vous nous adressez chaque année. Nous nous réjouissons de découvrir vos créations et vos univers.

# Terre de Scènes 2026

## **SPECTACLE PRESENTE**

**Titre :**

**Auteur :**

**Résumé du spectacle (10 lignes environ) à mettre obligatoirement**

**sur cette fiche ci-dessous et non sur une feuille jointe :**

Sur papier libre, indiquez pourquoi vous avez choisi cette pièce et cet auteur, essayez de résumer le parti pris de mise en scène, et décrivez en gros les décors et les costumes (merci de joindre tout document permettant d'avoir une idée précise du spectacle).



Le spectacle sera-t-il présenté avant le 1<sup>er</sup> septembre 2026 ?

OUI

NON

Si OUI, veuillez indiquer les lieux et dates où le spectacle peut être vu dans la région.

TRES IMPORTANT :

Nous préciser si votre **Troupe** appartient à la **FNCTA**.

Nous préciser si votre **Pièce** est une **CREATION**

# Terre de Scènes 2026

## 23,24 et 25 octobre 2026

### **FICHE TECHNIQUE DU SPECTACLE**

**Nom de la Troupe :**

**Téléphone :**

Nombre de comédiens dans le spectacle :

La compagnie dispose-t-elle de son propre régisseur :

- Lumières	OUI	NON
- Son	OUI	NON
- Décor	OUI	NON

Durée du spectacle (**1 heure 30 maximum**) :

Temps de montage des éléments scéniques (ne peut excéder 1 h) :  
Temps de démontage des éléments scéniques (ne peut excéder ½ h) :

Nécessité du noir absolu dans la salle :            OUI            NON

Espace scénique nécessaire :

- Ouverture (en m) :
- Profondeur (en m) :
- Hauteur sous plafond (en m) :

Nombre de projecteurs :

Type de projecteurs :

(Ci-possible joindre un plan feu)

Le spectacle nécessite-t-il un équipement son ?      OUI      NON

Si OUI lequel :

Autres nécessités techniques particulières au spectacle :

## Terre de Scènes 2026

### TROUPE

Nom de la troupe :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

### RESPONSABLE OU PERSONNE A CONTACTER

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

## **BREF HISTORIQUE DE LA TROUPE**

Origine et implantation de la compagnie, type de répertoire, lieu de travail, fréquence de travail, type de formation de ses membres, son public, ... :

# Terre de Scènes 2026

Festival de théâtre amateur  
de l'Office Culturel de Villefranche-sur-Saône

## **REGLEMENT GENERAL**

### Article 1 : Organismes

Le festival de théâtre amateur Terre de Scènes est organisé à Villefranche-sur-Saône par l'Office Culturel de Villefranche, avec le concours de la ville de Villefranche et de la communauté d'agglomération de Villefranche. Ce festival a également reçu, dans son organisation, le soutien de la F.N.C.T.A. (fédération nationale des compagnies de théâtre amateur).

### Article 2 : Objet du Festival

Terre de Scènes a pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur en proposant une grande diversité de pièces, afin de favoriser l'accès à la culture pour tous. La qualité des représentations est la condition primordiale de la sélection.

### Article 3 : Participants

Le festival est ouvert à toutes les troupes de théâtre amateur pouvant présenter un spectacle conçu dans son entier.

### Article 4 : Définition du spectacle

Le spectacle pourra être une oeuvre de tous répertoires ou une création. Il pourra s'agir d'une création composée d'extraits de textes théâtraux ou non, reliés pour former une oeuvre originale comportant un titre propre.

Le spectacle peut intégrer les moyens d'expression les plus divers : danse, mime, marionnettes, musique, chant, théâtre d'ombres, ...

La durée de la représentation doit être comprise entre 30 minutes et 1 heure 30. Le temps de montage du décor et des différents réglages son et lumière ainsi que celui du démontage ne devront pas excéder 1 heure.

#### Article 5 : Inscription au Festival

Les troupes d'artistes amateurs qui souhaitent participer au festival devront transmettre le dossier d'inscription **avant le 09 juillet 2026** à l'adresse suivante :

**OFFICE CULTUREL DE VILLEFRANCHE  
FESTIVAL TERRE DE SCENES 2026  
93 rue Roland  
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE**

Une commission restreinte réalisera une sélection des spectacles retenus. Les critères principaux de sélection sont les suivants : présentation du dossier, argumentation du choix de la pièce et de son auteur, mise en scène, costumes et décors (qui doivent être simples et légers). Dans la mesure du possible, les organisateurs iront voir le maximum de spectacles inscrits au festival. **La sélection implique l'envoi avec le dossier d'inscription de photos de la troupe en représentation de la pièce (obligatoire) et d'une vidéo, si la troupe en possède une (format DVD ou URL précise d'un site de partage vidéo).**

Chaque troupe sélectionnée recevra ensuite un dossier d'inscription définitive qu'elle devra renvoyer dans les plus brefs délais.

**La pièce sélectionnée ne devra pas être présentée au public à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 dans un rayon de 25 km autour de Villefranche-sur-Saône.**

#### Article 6 : Conditions financières

L'inscription au festival implique le versement d'une caution s'élevant à 150 euros. Le paiement de cette caution doit se faire uniquement par chèque bancaire à l'ordre de l'Office Culturel de Villefranche. Un reçu pourra être adressé à la compagnie. Ce chèque ne sera pas encaissé et sera restitué à l'arrivée des troupes au festival, ainsi qu'aux compagnies non sélectionnées par retour de courrier.

Le droit d'inscription reste acquis à l'organisateur au cas où la troupe inscrite ne se présenterait pas à la date et au lieu prévus, sauf cas de force majeure laissé à la libre appréciation de l'Office Culturel de Villefranche.

#### Article 7 : Prise en charge des frais des troupes

Des indemnités de déplacement seront versées aux participants et à eux seuls, en fonction de l'éloignement, soit 0,30 €/km, à partir de 150 km aller et retour.

Pour plus de 1000 km aller et retour, un forfait sera appliqué sur la base du calcul itinéraire du site ViaMichelin si un véhicule est utilisé, ou sur justificatifs SNCF.

Le comité d'organisation prendra en charge l'hébergement et le petit-déjeuner des participants au festival pour les seuls artistes ou intervenants directs au spectacle. Une liste des hôtels sera fournie sur demande pour les éventuels accompagnateurs.

Les repas peuvent être pris en commun, entre les troupes et les organisateurs. Une participation de 18 euros par personne participante sera demandée par l'Office Culturel de Villefranche. Un reçu sera délivré par l'Office Culturel à chaque compagnie

## Article 8 : Conditions techniques

Les spectacles seront présentés au Théâtre de Villefranche selon un programme défini par les organisateurs, **les vendredi 23 OCTOBRE , samedi 24 OCTOBRE et dimanche 25 OCTOBRE 2026**. Le lieu sera équipé en son et lumière, à charge pour la compagnie d'apporter tout matériel spécifique.

## Article 9 : Déroulement du festival

Toute inscription définitive au festival implique l'acceptation par la compagnie de se présenter devant un public aux lieux, jour et heure fixés par l'Office Culturel. **Dans l'esprit de convivialité du festival, il est demandé à chaque compagnie d'assister aux représentations des autres troupes en compétition. Chaque troupe bénéficiera d'un pass gratuit.**

Le jury, composé du Président de l'O.C.V. à titre consultatif et de personnalités reconnues dans le monde des arts et du spectacle, à titre professionnel ou amateur, ainsi que de représentants de la ville et de la communauté d'agglomération de Villefranche, délibérera **en date du dimanche 25 OCTOBRE 2026** en fin d'après-midi. Ses décisions seront sans appel et ne feront l'objet d'aucun commentaire motivé.

Les récompenses suivantes seront décernées :

- 1<sup>er</sup> prix, prix de la ville de Villefranche,
- 2<sup>ème</sup> prix, prix de la communauté d'agglomération de Villefranche,
- 3<sup>ème</sup> prix, prix de l'Office Culturel de Villefranche

## Article 10 : Responsabilité des organisateurs

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de leur volonté, des changements de dates et de lieu intervenaient ou même si le festival était purement et simplement annulé.

Toutefois, en cas d'annulation du festival, les organisateurs s'engagent à restituer les cautions de tous les candidats régulièrement inscrits.